

INSCRIPTION ELECTORALE



Pour pouvoir voter aux prochaines élections européennes du 26 mai 2019, les inscriptions électorales seront assurées **jusqu'au 31 mars 2019** en application de la réforme du code électoral.

Une permanence sera effectuée le samedi 30 mars en mairie de 10h à 12h.

Veillez-vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour compléter le dossier d'inscription.